



**DELIBERATION**

N° CP\_2019\_07\_009

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 9 JUILLET 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie associative/Mission randonnée

---

**OBJET : Interventions du Département dans le domaine de la randonnée**

---

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. BOST, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, M. HANUS, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. BOULESTEIX, excusé, a donné délégation de vote à Mme BRIQUET ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à M. HANUS ; M. LAFAYE, excusé, a donné délégation de vote à M. ESCURE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à Mme LARDY ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Il est proposé :

1 - l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), de 3 nouveaux circuits au départ des Communes de Saint-Julien-le-Petit et Saint-Just-le-Martel, et d'une liaison reliant les circuits de la Commune de Saint-Julien-le-Petit à ceux de la Commune de Cheissoux ;

2 - la modification de l'itinéraire de la Commune d'Arnac-la-Poste « Les chevreuils », et le changement du nom de l'itinéraire de la Commune de Saint-Jouvent « Sentier des Bordes » en « Sentier de Neuplanchas » ;

3 - l'examen de deux demandes de subvention au titre de la randonnée.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		<b>848 €</b> sur des crédits déjà votés		<b>195 €</b> sur des crédits déjà votés
Recettes				

## **RAPPORT**

### **I - INSCRIPTION ET MODIFICATION D'ITINERAIRES AU PDIPR**

La loi du 22 juillet 1983 a donné compétence aux Départements pour élaborer un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). A ce titre, le PDIPR mis en place par le Département de la Haute-Vienne intègre régulièrement des itinéraires de qualité dans la perspective de constituer un maillage cohérent et homogène sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, de nouvelles demandes ont été présentées au Conseil départemental. Représentant un linéaire de 36,2 km, elles concernent :

- l'inscription de trois nouveaux itinéraires présentés par les Communes de Saint-Julien-le-Petit et Saint-Just-le-Martel, et d'une liaison reliant les circuits de la Commune de Saint-Julien-le-Petit à ceux de la Commune de Cheissoux ;
- la modification de l'itinéraire de la Commune d'Arnac-la-Poste « Les chevreuils » avec l'ajout d'une variante, et le changement du nom de l'itinéraire de la Commune de Saint-Jouvent « Sentier des Bordes » en « Sentier de Neuplanchas ».

L'ensemble de ces propositions a reçu un avis favorable des commissions locales de randonnée ou de la commission départementale du PDIPR. Les institutions publiques compétentes ont également été consultées dans le cadre de la procédure réglementaire.

Dans ces conditions, je vous propose d'approuver l'inscription au PDIPR des circuits et chemins répertoriés dans les tableaux annexés à la présente délibération. Le linéaire total de chemins inscrits serait ainsi porté à 4 064,1 km.

### **II - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RANDONNEE**

Dans le cadre de la politique départementale de randonnée, deux Communes ont présenté les demandes de subvention suivantes auxquelles je vous invite à répondre favorablement :

Demandeur	Nature de l'opération	Dépense éligible HT	Taux de subvention	Montant de la subvention proposée
Commune de Rilhac-Rancon	Achat de mobilier pour sécuriser des portions des deux circuits, inscrits au PDIPR	4 242 €	20 %	848 €
Commune de Pensol	Entretien de l'itinéraire « Sentier du Bandiat », inscrit au PDIPR	780 €	25 %	195 €
<b>Total</b>				<b>1 043 €</b>

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Après examen de ce rapport, nous pourrions adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

ANNEXES : deux tableaux

## **DECISION**

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2019 approuvant les interventions du Département dans les domaines du tourisme et de la randonnée ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

### DECIDE

d'inscrire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) les chemins ruraux qui composent :

- deux boucles au départ de la Commune de Saint-Julien-le-Petit et une au départ de la Commune de Saint-Just-le-Martel,
- une liaison reliant les circuits de la Commune de Saint-Julien-le-Petit à ceux de la Commune de Cheissoux ;

d'inscrire au PDIPR la modification :

- du tracé de l'itinéraire « Les Chevreuils » présenté par la Commune d'Arnac-la-Poste, en y ajoutant une variante,
- du nom de l'itinéraire de la Commune de Saint-Jouvent « Sentier des Bordes » en « Sentier de Neuplanchas » ;

d'attribuer, au titre de la politique départementale de randonnée, les subventions suivantes :

Demandeur	Nature de l'opération	Dépense éligible HT	Taux de subvention	Montant de la subvention proposée
Commune de Rilhac-Rancon	Achat de mobilier pour sécuriser des portions des deux circuits, inscrits au PDIPR	4 242 €	20 %	848 €
Commune de Pensol	Entretien de l'itinéraire « Sentier du Bandiat » inscrit au PDIPR	780 €	25 %	195 €
<b>Total</b>				<b>1 043 €</b>

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER (délégation de vote à Mme FONTAINE), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX (délégation de vote à Mme BRIQUET), Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à M. HANUS), M. LAFAYE (délégation de vote à M.

ESCURE), Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à Mme LARDY), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur général des services  
Franck PERRACHON

**SIGNÉ**

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat le 10 juillet 2019  
87-228708517-20190709-3322-DE-1-1  
Affiché le 10 juillet 2019  
Publié au RAA du Département le 15 juillet 2019